

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 05 avril à 20h30

Sous la présidence **de M. LOOS Jean-Blaise, Maire.**
Etaient présents : **Mmes. HURSTEL Lucienne, BOUILLÉ Laurence, ROHR Agnès, SCHWOEHRER Martine, SCHWOERTZIG Sabrina et MM. KEUSCH Jean-Jacques, LAUFFENBURGER Mathieu, GASCHY Christophe et DEMOUCHE Sébastien arrivé à 21h30**
Absents excusés : **GASCHY Virginie**
Secrétaire de séance : **SCHWOERTZIG Sabrina**

015. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 201

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 11/03/2017.

016. CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDES CCRM : TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE 2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a été amenée à modifier ses statuts et à réintégrer dans la compétence voirie toute la partie relative à l'entretien. Face aux surcoûts engendrés par cette modification, il a été décidé de redéfinir la notion de voirie d'intérêt communautaire. Cette démarche a pour conséquence de restituer environ 80 km de voirie aux communes.

Afin de soutenir les communes dans leur démarche d'entretien de ce patrimoine, il a été proposé de constituer un groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie. Il s'agirait d'un accord cadre dont les prestations seraient réalisées par l'émission de bons de commande.

Il est précisé que chaque commune, en fonction de ses besoins et de son programme de travaux :

- émettra ses propres bons de commande,
- sera responsable de l'exécution et du paiement des prestations relatives aux bons de commande.

Dans ce contexte, le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie pour les besoins propres de ses membres. Le projet de convention constitutive de groupement est joint à la présente délibération.

Cette mutualisation de l'achat à l'échelle intercommunale vise à réaliser des économies d'échelle conséquentes pour chaque membre du groupement mais aussi protéger leurs intérêts lors de la réalisation des travaux. La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement. Elle sera chargée d'engager la consultation selon les dispositions réglementaires en matière de commande publique, de procéder à la signature de l'accord-cadre pour le compte des membres du Groupement et de s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimum et maximum des commandes) sont respectés.

Les communes seront chargées d'émettre les bons de commande en fonction de leur besoin, de suivre la réalisation des chantiers et de payer les travaux réalisés pour leur propre compte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **AUTORISE** la Commune à adhérer au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie – programme 2017 ;
- **ACCEPTE** les termes de la de la convention constitutive du groupement de commande joint à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement fixant ses modalités de fonctionnement.

POUR 08
ABSTENTION 01
CONTRE 00

ADOPTE

017. AMENAGEMENT ENTREE NORD : FONDS DE CONCOURS CCRM

Le Maire souligne que, lors du vote du projet de budget primitif 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissements sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000 €.

Dans ce cadre, la Commune de Boesenbiesen souhaite aménager l'entrée d'agglomération Nord.

Le coût de l'opération est estimé à 144 274,68 € HT. La part des subventions attendue est de 28 285,11 €. La charge résiduelle communale est d'environ 62 770,56 € HT.

Le montant du fonds de concours sollicité n'excédant pas la part de financement assurée, hors subvention par la commune, ce projet peut bénéficier du versement du fonds de concours de 30 000 € instauré par le Conseil de Communauté en séance du 06 avril 2016.

Le Maire indique que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens, la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds le 19 décembre dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 30 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Boesenbiesen pour les travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération Nord ;
- **APPROUVE** le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

018. ENTREE D'AGGLOMERATION NORD

Le Maire fait un point sur le projet. Tout d'abord, il informe les élus que le Syndicat d'Electricité et du Gaz du Haut-Rhin a approuvé le projet pour la partie mise en souterrain du réseau électrique. Cette décision signifie, pour la commune, l'attribution d'une aide d'ENEDIS à hauteur de 40 % du montant HT des travaux. Ces derniers sont chiffrés à 20 713 € soit 8 285 € d'aide. En revanche, la subvention ne sera versée qu'en 2018, toutes les aides pour 2017 ont déjà été attribuées.

Ensuite, il présente l'avenant n°1 du maître d'œuvre LMS Ingénierie qui intervient dans le cadre de l'aménagement. En effet, conformément à la convention de maîtrise d'œuvre, article 4.2 "le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre sera fixé en phase projet après approbation du projet par le conseil municipal."

Pour rappel, le Conseil Municipal a approuvé le projet en date du 30/08/2016, le montant estimé s'élève à 147 922,64 € HT. L'avenant s'élève, quant à lui, à 4 401,08 € HT soit 5 281,30 € TTC.

Enfin, les travaux vont débiter avec la mise en place des branchements eau et assainissement sur les parcelles de Mme WASCHECK et des époux ROHR le 06 et 07 avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **PREND NOTE** de l'avancement du projet,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 de maîtrise d'œuvre pour le montant susmentionné,
- **AUTORISE** le Maire à signer et appliquer l'avenant.

POUR	10
ABSTENTION	00
CONTRE	00

ADOPTE À L'UNANIMITE

019. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire propose la création d'un poste en qualité d'adjoint technique à temps non complet et ce afin d'assurer les travaux liés au fleurissement et à l'entretien des espaces verts. L'engagement se fera en vertu de l'article 3-3.4 de la loi du 26 janvier 1984. Il propose la durée hebdomadaire de service suivante : 07/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

Pour les mois de mai à septembre 2017 de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 1^{er} mai 2017 pour une période de 5 mois soit jusqu'au 30 septembre 2017,
- **FIXER** le coefficient horaire à 07/35^{ème},
- **FIXER** la rémunération de l'agent à l'échelon 1 de l'échelle de rémunération C1 afférent à leur grade, soit IB 347- IM 325,

POUR	10
ABSTENTION	00
CONTRE	00

ADOPTE À L'UNANIMITE

020. DIVERS ET INFORMATIONS

a. SMICTOM 2020

Le Maire présente le projet du SMICTOM d'Alsace Centrale pour 2020. La principale observation faite c'est de conserver les tarifs actuels. C'est-à-dire un tarif par bac proportionnel à la taille de la famille, en intégrant une puce électronique aux bacs actuels. Par ailleurs, une grande réserve est émise quant à la mise en place généralisée, dans les petites communes, du compostage individuel des biodéchets. En effet, il y a un risque que certains habitants n'adhèrent pas à ce système. Les solutions suggérées, quelle que soit la taille de la commune, est de soit faire un apport volontaire dans une benne soit la possibilité d'un compostage collectif.

b. Pistes cyclables

Le Maire soumet le schéma directeur des itinéraires cyclables sur le territoire de la CCRM. Dans celui-ci, il est proposé de réaliser une liaison en enrobé entre Boesenbiesen et Schwobsheim par la rue Nachtweid, notamment pour les enfants du RPI. La Commune émet une observation quant à ce projet. En effet, une canalisation d'eau (datant de plusieurs dizaines d'années) ainsi qu'une canalisation d'assainissement (partie) se trouve sur le tracé en question. Cette observation sera soumise à la CCRM avec copie à la commune de Schwobsheim.

c. Brigade verte

Une présentation générale de la Brigade Verte est faite aux conseillers. Ce point sera traité ultérieurement.

d. Planning des élections

Le planning pour les permanences lors des élections présidentielles est en cours d'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 23 heures.